Préfecture Martinique
Contrôle de légalité
REÇU LE
19 AVR. 2023

EXTRAIT N° 28/2023 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2023

Date de la convocation **:**
Le 28 mars 2023

Nombre de conseillers municipaux
En exercice 33

En début de séance :

Présents	22
Procurations	1
Absents	5
Excusés	5

En cours de Séance :

Présents	22
Procurations	1
Absents	5
Excusés	5

L'an deux mil vingt-trois, le onze du mois d'avril, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint-Joseph sur convocation, sous la présidence du Maire, M. Yan MONPLAISIR

PRESENTS :

Adjoints : M. ADELE Claude, Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme LAMIN Marie-Josée, M. CRETINOIR Joël, M. NAPOLY Raymond, Mme DUBO Corinne, Mme LEGIEL Eliane

Conseillers municipaux : M. ARETO Joseph, Mme CARIN Jocelyne, Mme CAVALIER-DOURE Sandrine, M. FERDINAND Thierry, M. PALIX Pierre, Mme MARLIACY Danielle, Mme MENCE Marielle, Mme DUCADOS Anne-Caroline, M. SAINT-HONORE Laurent, M. ATHANASE Rémy, M. MARLET Camille, M. MARLET Daniel.

ABSENTS EXCUSES : M. CIDOLIT Bertrand (procuration à Mme CAVALIER-DOURE), M. BERNABE Cédric, M. ADELAIDE Michel, Mme RIERNY Sandrine, Mme BEAUJOLAIS Marie-José, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse.

ABSENTS NON EXCUSES : Mme CARDOU Josiane, M. THELESTE Johan, M. ROSELET Jean-Christophe, M. DELPHIN Laurent, Mme FRANCOIS Francine.

ASSISTANTS M. Pascal QUIONQUION (DGS), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Victor VELAYE (Dirfin), Mme Rachel VALLERAY (DRH), M. Stéphan GLANIOS

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à seize heures et trente-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. CRETINOIR Joël pressenti, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

Préfecture Martinique
Contrôle de légalité
REÇU LE
19 AVR. 2023

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022
BUDGET ANNEXE « ENERGIES RENOUVELABLES »

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2022 adoptant le Budget Primitif du Budget Annexe « Energies Renouvelables » pour l'exercice 2022 ;
- Vu le Compte Administratif de l'exercice 2022 du budget annexe « Energies renouvelables » du Maire de la ville de Saint-Joseph présenté par le Président de séance, ainsi qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

Chapitre	TOTAL VOTE	REALISE 2022
002 - Résultat d'exploitation reporté	12 908,14	0,00
66 - Charges financières	46 300,00	42 488,33
67 - Charges exceptionnelles	15 000,00	9 687,81
023 - Virement à la section d'investissement	60 837,86	0,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	147 023,00	147 023,00
TOTAL DEPENSES	**282 069,00**	**199 199,14**

RECETTES

Chapitre	TOTAL VOTE	REALISE 2022
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	46 221,00	47 691,06
74 - Subventions d'exploitation	146 000,00	146 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	89 848,00	89 701,45
TOTAL RECETTES	**282 069,00**	**283 392,51**

SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

Chapitre	TOTAL VOTE	REALISE 2022
16 - Emprunts et dettes assimilées	80 000,00	80 000,00
21 - Immobilisations corporelles	86 389,29	0,00
041 - Opérations patrimoniales	83 699,71	83 437,88
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	89 848,00	89 701,45
TOTAL DEPENSES	**339 937,00**	**253 139,33**

RECETTES

Chapitre	TOTAL VOTE	REALISE 2022
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	48 376,43	0,00
041 - Opérations patrimoniales	83 699,71	83 437,88
021 - Virement de la section d'exploitation	60 837,86	0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	147 023,00	147 023,00
TOTAL RECETTES	**339 937,00**	**230 460,88**

Considérant que ce Compte Administratif 2022 est strictement conforme au Compte de Gestion 2022 tenu par le Receveur Municipal ;

- Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
- La séance étant présidée par M. Claude ADELE, 1er Adjoint au Maire

.....

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

DE VOTER le compte administratif 2022 de la ville.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 11 avril 2023

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture le

COMMUNE DE SAINT JOSEPH MARTINIQUE

Pour le Maire, et par délégation
1er Adjoint

Claude ADELE